

ALSACE



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Bas-Rhin



accompagner
CHAQUE BAS-RHINOIS



LOGIPSY 67



ALSACE



LOGIPSY 67

La loi de finances 2017 permet la création d'un Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI).

Le FAPI vise à apporter un soutien financier aux départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion complémentaires à celles définies par le Plan Départemental pour l'Emploi et l'Inclusion (PDEI) et le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Il encourage une meilleure articulation entre l'ensemble des structures publiques et associatives qui sont en contact avec les citoyens les plus démunis. Ouvert à tous les Départements volontaires, signataires d'une convention triennale avec l'Etat, ce fonds est doté au niveau national de 50 millions d'euros pour 2017, soit un montant de 708 824 euros pour le Département du Bas-Rhin

ALSACE



LOGIPSY 67

Ce projet est décliné en 13 fiches actions qui obéissent à des priorités. Il s'agit notamment de :

- la lutte contre le non-recours et accès aux droits
- l'insertion des jeunes
- la lutte contre l'isolement social
- la lutte contre le décrochage scolaire
- la lutte contre l'illettrisme
- le soutien à l'insertion par l'activité économique et notamment sur l'insertion professionnelle des jeunes et des réfugiés
- **l'accès ou le maintien dans le logement pour des personnes souffrant de troubles psychiques**

Le dispositif **LOGIPSY 67**

- L'objectif de Logipsy 67 est la définition d'un projet pour des personnes souffrant de troubles psychiques et dont l'accès ou le maintien dans le logement est compromis en raison de problématiques de santé psychique
- La plateforme dispose pour cela d'un fonds d'aide financière de 36 000 euros
- Il a une portée départementale et concerne un public fragilisé socialement et psychologiquement suivi ou non par les services de la psychiatrie
- Le fonds est dédié aux actions qui ne sont pas financées par le droit commun ou pour lesquels les financements classiques sont insuffisants. Les financements ne se substituent pas aux financements existants ou viennent en complément de ceux-ci

ALSACE



LOGIPSY 67

L'association ARSEA Espérance assure la gestion et l'animation du dispositif sur l'ensemble du département

2, rue Saint Léonard
67600 SELESTAT
Tél : 03 88 92 36 74
accueil.esperance@arsea.fr

Le public concerné par **LOGIPSY 67**

Le public concerné par le dispositif souffre de difficultés ou de troubles psychiques pour lesquels les problématiques logement et santé sont étroitement liées. Sont concernées par exemple :

- des personnes prises en charge dans des établissements médico-sociaux ou de santé et qui peinent à accéder à un logement
- des personnes dont le maintien dans le logement est compromis suite à des nuisances liées à une incurie ou à l'encombrement de leur logement

Exemples d'aides pouvant être financées par Logipsy 67

- des frais liés au désencombrement d'un logement
- des nuitées hôtelières
- des heures de ménage à visée thérapeutique ou éducatif en complément de la CARSAT, ou en complément du FSL,...
- ...

La saisine du dispositif

- Elle se fait au moyen d'une fiche de demande de l'ARSEA. Le fond est accessible sur présentation d'un bilan social détaillé effectué par un travailleur social, quel que soit son service d'appartenance
- L'examen des situations individuelles réunit un collège pluri-institutionnel. Il permet le cas échéant d'accéder à un pluri-financement. Il est assuré par un comité technique mensuel dans lequel l'examen des situations se fait de manière anonyme
- ARSEA assure les interfaces administrative et comptable vis-à-vis des instructeurs et des bénéficiaires. Le paiement se fait prioritairement aux tiers sur présentation des devis et factures
- Toute situation qui ne bénéficiera pas d'un référent de parcours identifié, fera l'objet d'un premier niveau de suivi dans les 3 mois suivants le versement l'aide. Il s'agira d'organiser des réunions de synthèse qui permettront un premier bilan de l'aide utilisée et envisager la suite d'un parcours résidentiel adapté

Démarrage de l'action : **le 1^{er} septembre 2018**

ALSACE



Merci pour votre attention

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?